

Extrait de l'annexe 2 de l'Arrêté du 3 décembre 2010 relatif à la formation des personnels intervenant dans les centres de planification ou d'éducation familiale et dans les établissements d'information, de consultation ou de conseil familial

Article 4

Le référentiel professionnel et le référentiel de formation, figurant en annexe 2 du présent arrêté, visent à l'acquisition des compétences en matière de conseil conjugal et familial prévues aux articles du [code de la santé publique susvisés](#).

- **A N N E X E 2 (extrait)**
RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL
DE CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL

Contexte d'intervention

La fonction de conseiller conjugal et familial (CCF) est définie par le [décret n° 93-454 du 23 mars 1993](#) et l'arrêté de la même date. Celui-ci précise que la mission du CCF s'exerce spécifiquement dans le champ de la sexualité dans ses dimensions affectives, relationnelles et sociales. Son intervention est destinée à une personne (quel que soit l'âge), un couple, une famille ou un groupe, avec comme finalité l'éducation à la sexualité ainsi que l'aide aux personnes en situation de conflit ou victimes de violences intrafamiliales, sexistes, sexuelles.

L'action du/de la CCF s'inscrit aussi en prévention dans le cadre de la promotion de la santé (définie dans le sens de l'OMS [1]). Elle s'exerce plus particulièrement dans le domaine de la vie affective et sexuelle (aide au respect de soi, de l'autre, dans un lien amoureux, aide au choix contraceptif, préparation à la parentalité, etc.).

La/le CCF intervient à la demande des personnes (individu-couple-familles), des professionnels ou des institutions. En fonction de la nature de la demande, elle/il engage une intervention individuelle et/ou collective. Elle/il peut mettre aussi en œuvre une fonction d'orientation.

Dans le cadre de ses consultations, la/le CCF conduit des entretiens. Dans ce cadre, elle/il exerce une fonction d'aide basée sur l'écoute et le counseling (2). Elle/il favorise l'ouverture d'une réflexion, accompagne la personne dans la prise des décisions les mieux adaptées à sa situation et à son mieux-être.

Son intervention vise à permettre à la personne de se (re)situer dans son contexte sociétal, social, familial et personnel.

Dans les situations de violences physiques et/ou morales, il/elle aide la personne à revaloriser sa propre estime et à se situer en tant que sujet et non comme objet de discrimination ou de maltraitance.

En complément aux conduites d'entretien, le/la CCF déploie différentes actions collectives favorisant l'information, les échanges et l'éducation à la vie sexuelle et relationnelle (auprès des enfants, des adolescents, de groupes de femmes en situation de vulnérabilité par exemple).

Elle/il réalise alors des animations de groupe, met en place des groupes de parole, aide les professionnels à acquérir les comportements adaptés (par exemple dans la prise en compte de la sexualité des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées).

La/le CCF construit une relation de confiance avec la personne, le couple, la famille. Elle/il exerce son activité dans un cadre éthique, de neutralité, de respect des personnes et de leur anonymat.

Elle/il intervient de façon régulière dans un cadre partenarial qu'elle/il contribue à construire ; il est amené à développer des partenariats afin d'inscrire son intervention dans un registre d'échanges et d'actions pluridisciplinaires. Elle/il participe à un travail d'équipe.

Elle/il réalise des diagnostics du territoire où elle/il exerce, qui permettent de poser l'évolution des demandes dans son domaine d'intervention et d'adapter, le cas échéant, les réponses et les propositions.

La/le CCF exerce dans les établissements d'information pour le conseil conjugal (EICCF), dans les centres de planification (CPEF), dans les associations, les établissements de santé pratiquant des IVG, les CAF et en libéral.

Il peut partager son temps de travail entre plusieurs sites et différents employeurs.

(1) « La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » en référence au préambule de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé. (2) Tenir conseil - processus d'identification.

- **RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS DU CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL**

<p>Fonction d'accueil, d'information et d'orientation concernant le champ de la sexualité dans ses dimensions affectives, relationnelles et sociales</p>	<p>Mise en place d'un accueil individuel ou collectif du public dans le cadre de permanences, permanences téléphoniques, internet... Conduite d'entretiens ponctuels Mise en place d'informations collectives Sélection, actualisation et diffusion d'informations : textes législatifs, réglementaires, connaissances des partenaires, des dispositifs... Conception d'outils d'information Contacts avec les partenaires</p>
<p>Fonction prévention dans le champ de la promotion de la santé et de la lutte contre les violences</p>	<p>Transmission d'informations Conduite d'entretiens et animations collectives relatifs à la contraception — IST/VIH — prévention des grossesses non désirées - prévention des comportements à risques (alcoolologie, drogue, suralimentation..) - prévention des comportements violents (en particulier relations filles/garçons et intrafamiliales) - promotion de la santé sexuelle Orientation vers d'autres services et compétences - Entretiens téléphoniques Mise en œuvre de groupes de parole</p>
<p>Fonction d'aide et d'accompagnement à la vie sexuelle/dimensions affectives, relationnelles et sociales</p>	<p>Réalisation de permanences d'écoute Animation de groupes de parole Conduite d'entretiens individuels, de couples, de familles, d'adolescents Accompagnement des jeunes à la vie sexuelle, affective, relationnelle et à la fonction parentale</p>
	<p>Conduite d'entretiens et accompagnement en pré et post IVG (aide à la décision - aide au choix de la technique IVG) Aide au choix de l'adulte accompagnant/mineurs pour entretien pré et post-IVG</p>
	<p>Mise en œuvre d'un accompagnement aux personnes victimes de violences intrafamiliales, sexistes, sexuelles (mariages forcés - mutilations sexuelles - incestes-viols - viols au sein du couple...) Repérage des situations de violences Conduite d'entretiens Concertations pluridisciplinaires (médecin, sage-femme, infirmier, travailleur social...) Orientation</p>
	<p>Repérage des situations de risque de maltraitance à enfants ou de danger avéré</p>

	Sélection des informations à partager avec les partenaires habilités et transmissions des éléments au conseil général
Fonction éducative et pédagogique concernant le champ de la sexualité dans ses dimensions relationnelles, affectives et sociales	<p>Conception et construction des outils pédagogiques nécessaires</p> <p>Pilotage ou/et participation à des actions collectives</p> <p>Animation de groupes de parole</p> <p>Animation de groupes de réflexion et d'échanges sur les relations garçons/filles</p> <p>Organisation de permanences d'écoute (établissements scolaires, ESAT, missions locales, mairies, CHRS...)</p> <p>Organisation et animation de séances d'éducation à la vie affective et sexuelle</p> <p>Conduire des activités d'expertise professionnelle</p>
	Accueil des stagiaires CCF
Fonction de contribution au diagnostic local et de maillage partenarial	Travail en équipe pluridisciplinaire
	<p>Construction de partenariats professionnels et institutionnels : identification, recensement, création, développement, consolidation des réseaux et des coordinations partenariales</p> <p>Participation aux dispositifs partenariaux locaux : missions locales - maison des adolescents - centres sociaux— maisons de quartier - MJC - FJT - foyers ruraux - dispositifs de la politique de la ville, du conseil général, des communes...</p>
	Participation aux projets sociaux de territoire - production de diagnostics spécifiques/besoins - élaboration de propositions/réponses
Fonction d'évaluation	<p>Mise en place d'un suivi d'activité professionnelle (grilles et outils)</p> <p>Production de bilans d'activités et d'analyses thématiques</p> <p>Mise en place ou participation à l'évaluation des actions et des projets conduits</p> <p>Analyse de la pratique - supervisions - réactualisation des savoir-faire et des savoir-être</p>

• **RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DU CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL**

COMPÉTENCES	INDICATEURS DE COMPÉTENCES
--------------------	-----------------------------------

<p>Accueil Ecoute active</p>	<p>Capacité à instaurer une relation de confiance, à favoriser la parole, à construire un cadre de dialogue Capacité à recueillir les données d'information nécessaires à la compréhension de la situation Savoir se positionner professionnellement (distanciation - objectivation - respect du cadre de sa mission-respect des limites) - capacité d'empathie, de bienveillance et de congruence Savoir s'inscrire dans un cadre éthique et dans le respect des règles déontologiques (non jugement - respect des droits fondamentaux de la personne - non-discrimination - confidentialité..) Savoir évaluer une situation et notamment repérer une situation de danger</p>
<p>Accompagnement</p>	<p>Capacité à mobiliser la connaissance des champs d'intervention du CCF Capacité à sélectionner et transmettre les informations pertinentes à l'intéressé Capacité à orienter Capacité à nommer les situations de violence, à les désamorcer, à les analyser Capacité à identifier, valoriser les ressources, les potentialités de la personne, du couple ou de la famille Capacité à aider les personnes reçues à retrouver et restaurer l'estime de soi, leur autonomie de penser et d'agir Savoir évaluer les effets de son intervention et les partager avec les personnes concernées Savoir traduire professionnellement une fin d'intervention</p>
<p>Conduite de projet (individuel, collectif, de territoire)</p>	<p>Capacité à construire des outils d'observation et d'analyse Capacité à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet Capacité à évaluer les résultats et les effets produits et à engager les évolutions nécessaires</p>
<p>Conduite d'interventions collectives (animation de groupes)</p>	<p>Capacité à animer et à mobiliser chaque personne du groupe dans une démarche interactive Capacité à travailler en binôme d'intervenants Capacité à conduire des réunions</p>
<p>Création de réseaux de partenaires - travail en équipe</p>	<p>Capacité à mobiliser la connaissance des champs d'intervention et du fonctionnement des partenaires pour identifier, repérer les partenaires potentiels, mobiliser les partenaires Capacité à créer des réseaux Capacité à se positionner dans une équipe pluridisciplinaire et avec sa hiérarchie</p>

	<p>Capacité à travailler en transversalité : partager son travail - rester ouvert à la réflexion - participer à l'analyse commune des stratégies professionnelles en jeu (dont la sienne) — accepter les remises en question</p>
<p>Communication écrite et orale</p>	<p>Capacité pédagogique Capacité à expliciter ses positionnements et ses stratégies professionnelles Capacité à établir une relation professionnelle Savoir rendre compte de ses activités Savoir rédiger, argumenter, adapter ses écrits professionnels, ses rapports, ses notes... aux destinataires</p>